



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**En vue de l'occupation temporaire du domaine public
Article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes
publiques**

**Exploitation d'un espace de restauration à la
Médiathèque Charles Nègre**

Personne publique contractante :

Commune de Grasse

Représentée par Monsieur Jérôme VIAUD, Maire de Grasse

Date et heure limites des dossiers

Le 20/07/2022 à 12h00

1. PRÉAMBULE

La Ville de Grasse recèle un patrimoine urbain, architectural, industriel, naturel, agricole et paysager remarquable labélisée Ville d'Art et d'Histoire et est inscrite au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité par l'UNESCO pour « Les savoir-faire liés au Parfum en Pays de Grasse ».

Elle souhaite développer le tourisme du Centre Historique qui est un atout majeur pour la Ville, riche par son attractivité patrimoniale qu'elle entend préserver.

La Ville de Grasse valorise cette identité patrimoniale au moyen d'actions ou d'orientations déjà engagées en Centre Historique, telles que :

- Son investissement dans la rénovation du Palais Episcopal ;
- Ses investissements pour l'amélioration des espaces publics du Centre Historique ;
- Ses investissements et partenariats pour le développement de nouvelles activités économiques liées au tourisme : installation de commerces qualitatifs, développement d'activités de restauration ambulantes en période estivale, développement d'une offre hôtelière ;
- Son offre de loisirs : visites guidées de la Ville, programmation événementielle toute l'année (concerts, festivals, rencontres sportives, culturelles, expositions, etc.) ;
- Ses équipements culturels : musées (Musée International de la Parfumerie, Jardin du Musée International de la Parfumerie, Musée d'Art et d'Histoire de Provence, Villa-musée Fragonard, Musée de la Marine), Maison du Patrimoine, Conservatoire de Musique, Espace Culturel (ECA 500), cinéma, théâtre, bibliothèque patrimoniale et Archives Communales.

Dans cette dynamique, la Ville ouvrira à l'automne 2022 une médiathèque de 3 600 m² implantée sur 4 niveaux, en plein Centre Historique. Cet équipement culturel est une création qui proposera des nouveaux services aux publics grasseois et aux touristes tels qu'un musée numérique (Micro-folie), des salles d'exposition, un espace de coworking, un auditorium de 100 places, un fablab, un espace de lecture de conte, espace jeux vidéo, salle de cinéma (8 personnes), espace actualités et des espaces d'ateliers créatifs, etc. Elle disposera d'un fond documentaire de lecture publique à consulter sur place ou à emprunter 70 000 documents et une artothèque complètera cette offre avec 400 œuvres d'arts contemporaines. La Médiathèque Charles Nègre sera un lieu qui pourra intéresser les publics des écoles, des structures de la petite enfance, du campus étudiant de Grasse et tous les publics de la communauté d'agglomération.

La Ville souhaite mettre en place une offre de « petite restauration » au sein de la médiathèque dans un espace type « bar » au dernier étage (R+4). La Ville propose un appel à candidature pour l'exploitation de cet espace.

L'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

Conformément à ce même article, la Commune de Grasse a sollicité les opérateurs économiques afin qu'ils manifestent leur intérêt aux fins d'exploiter cet espace de « petite restauration - bar ».

L'appel a été lancé le 19 mai 2022 via divers supports.

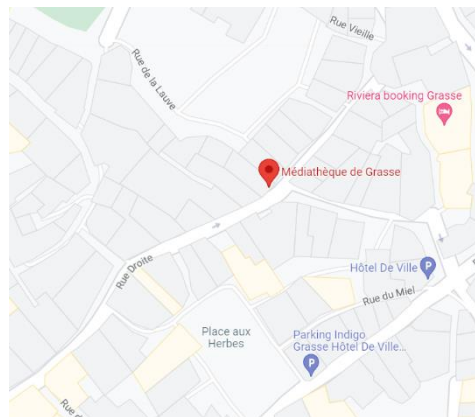
La date limite de remise des offres était fixée au 3 juin 2022 à 12h00 ; Aucun candidat ne s'est manifesté.

C'est pourquoi, la Commune a décidé de renouveler son appel.

2. DESCRIPTIF ET CONDITION D'EXPLOITATION

2.1. Situation géographique du site

La médiathèque se situe 3-1, Place du Caporal Jean Vercueil, 06130 Grasse.



Stationnement :

- Deux parkings en proximité (Notre Dame des Fleurs et La Roque)
- Un accès par les transports en commun (bus) est disponible avec arrêt en proximité

2.2. Descriptif du site¹

Cet équipement comprend un espace restauration d'une surface utile de 24 m² et d'une terrasse attenante d'environ 91 m².

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation à l'exception de :

- 1 meuble bar H. LOT 1 240V + Réseau 5 5,00 kW PC 1,20m EF + ECS 40mm
- 1 poste avant bar, cocktails, poubelle, évier, poubelle, dessus inox 1 EF + ECA 40mm
- 1 bac à graisse 20l

¹ CF. plans du local + plan du R+4 avec terrasse + 2 images de synthèse du local en activité

2.3. Caractéristiques principales de l'autorisation

L'autorisation d'occupation sera matérialisée par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Elle sera établie à titre personnel, précaire et révocable, sans constitution de droits réels.

Le projet devra être exploité par un opérateur unique et toute sous-occupation est formellement interdite.

L'occupant sera seul responsable de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation de son activité. Il devra être détenteur d'une licence pour vendre de l'alcool.

2.4. Durée

La future convention temporaire sera établie pour une durée de 2 ans.

À terme échu, et nonobstant toute résiliation anticipée, une nouvelle procédure d'appel à manifestation d'intérêt sera diligentée par la Ville afin de sélectionner le futur occupant.

2.5. Jours et horaires d'exploitation

Il est demandé au futur exploitant de s'engager à exploiter l'espace de restauration durant les jours et horaires ci-dessous définis :

- Tout au long de l'année, le mardi, mercredi, vendredi et samedi, à l'exception des jours fériés : 10h-18h

Le futur exploitant pourra exploiter l'espace restauration et la terrasse durant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre au-delà de 18h00 en prévoyant à ses frais tous les personnels de sécurité (SIAPP, agent de sécurité).

2.6. Offre commerciale

Pour l'exploitation de cette espace de restauration, la Ville souhaite que les candidats proposent :

- Une offre de restauration
- Une offre d'activité et d'animation saisonnière

A) Concernant l'offre de restauration :

La Ville souhaite que le futur exploitant propose à la population une offre de restauration à emporter ou sur place composée de :

- Boissons rafraîchissantes et chaudes classiques,
- Boissons rafraîchissantes et chaudes plus modernes (ex : jus de fruits bio, milkshakes, smoothies de fruits et légumes frais, etc.)
- Vins, bières, cocktails servis dans le cadre d'un repas,
- Glaces,
- Crêpes et gaufres,
- Pâtisseries et viennoiseries,
- Sandwicherie, petite restauration rapide, snacking,
- Goûter d'anniversaire.

Il est demandé aux candidats de privilégier le « Fait Maison » (ex : gaufres, crêpes, pâtisseries, petite restauration rapide), de proposer des produits locaux, des produits issus de l'agriculture biologique ou issus de circuits courts à la place de produits déjà transformés issus de l'industrie alimentaire.

De même, il est souhaité que les candidats proposent des partenariats avec des acteurs économiques grassois : traiteurs, commerçants, artisans, producteurs, etc.

Il est demandé aux candidats une proposition de grille tarifaire type de l'ensemble de son offre de restauration. Celle-ci devra comprendre une offre en direction des services de la médiathèque qui organiseront des ateliers avec goûter pour le public et des anniversaires sur réservation.

Toute autre activité est formellement interdite.

B) Concernant l'offre d'activité et d'animation saisonnière

Par ailleurs, dans le cadre de l'exploitation de cet espace de restauration, la Ville demande aux candidats de proposer durant la période estivale, des activités d'animation sur les thèmes de la culture, musique, sport, développement durable, faisant écho aux événements organisés par la ville (Expo Rose, Nuit de la lecture, Printemps des Poètes, Journées européennes du patrimoine, marché de Noël, fête de la musique, Urban DH, Rallye Fleurs et Parfums, Holli-Run, etc.).

2.7. Développement durable

Il est demandé aux candidats de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Les candidats doivent limiter au maximum les emballages et déchets. Lorsque cela n'est pas possible, il est demandé au candidat de proposer un système de consigne ou d'utiliser des contenants alimentaires (emballage, récipient jetable, verre et vaisselle jetable...) qui seront obligatoirement écologiques et biodégradables.

2.8. Emploi Local

Il est demandé aux candidats de favoriser au maximum le recrutement local des collaborateurs présents sur le site.

2.9. Mobilier et entretien du site

Sur la terrasse, le futur exploitant prendra en charge intégralement le mobilier nécessaire à son activité (ex : tables, chaises, parasols, ...). Ce mobilier devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la Ville quant à sa quantité et son esthétisme. Il est rappelé que le mobilier publicitaire est formellement interdit.

Le futur exploitant prendra en charge également l'intégralité des coûts relatifs à l'entretien du site.

2.10. Redevance

Le futur occupant versera à la ville de Grasse, en contrepartie du droit d'occuper son domaine public, une redevance annuelle composée :

- d'une redevance fixe de 168 € /mois soit 2 016 € /an
- d'une redevance variable basée sur le Chiffre d'Affaire
 - 0,5 % de 0 € à 40 000 €
 - 0.75 % de 40 000 € à 80 000 €
 - 1 % au-delà de 80 000 €

A la signature de la convention, le futur occupant versera à titre de dépôt de garantie, une somme correspondant à un douzième de la redevance annuelle fixée.

2.11. Fluides

Le futur occupant devra s'acquitter de la totalité des charges de fluide (Eau et Electricité).

3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de candidature est constitué par le présent document (téléchargeable également sur le site de la Ville de Grasse : www.ville-grasse.com)

Les lieux (local et médiathèque) pourront être visités sur demande avant de déposer un dossier. La demande devra être formulée auprès du service juridique aux coordonnées mentionnées plus bas.

3.1. Conditions d'envoi ou de remise des dossiers

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté portant la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET en vue de l'occupation temporaire du domaine public – Exploitation d'un espace de restauration à la Médiathèque Charles Nègres »

Le dossier devra parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres le 20 juillet 2022 à 12h00 et à l'adresse suivante :

Mairie de Grasse
À l'attention du Service des Affaires Juridiques et Foncières
BP 12069
06131 Grasse cedex

3.2. Contenu des dossiers à remettre par les candidats

Le dossier du candidat sera entièrement rédigé en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros, et toutes taxes comprises.

Les dossiers de candidature devront obligatoirement comporter les éléments de nature à en assurer le sérieux et notamment les documents suivants :

1. La présente annonce paraphée, datée et signée ;
2. Un dossier de candidature comprenant :
 - un courrier de présentation du candidat, de ses activités et de ses références
 - sa forme juridique : personne physique, société,
 - Dans le cas où le candidat dispose d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), l'un des documents suivants : un extrait K ou K bis RCS récent datant de moins de 3 mois, une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM
 - capacité financière : déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et du chiffre d'affaires concernant les activités liées au secteur en question, sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; ou business plan / projection financière
 - la preuve de la régularité de la situation sociale (attestation de vigilance fournie par l'Urssaf) et fiscale (attestation paiement des impôts et taxes dus au Trésor public)
 - la photocopie d'une pièce d'identité
3. Une note de présentation de l'offre proposée qui devra comprendre :
 - l'offre de restauration détaillée (nature des produits, qualité des produits ; provenance des produits, détail du mode de production, tarifs appliqués, etc) ;
 - l'offre d'activité et d'animation saisonnière ;
 - l'engagement et les exemples d'engagements d'une démarche de développement durable ;
 - l'engagement de recrutement local ;

- la proposition du montant de la redevance annuelle et offre.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limite fixée, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

3.3. Sélection du candidat – Critères d'attribution

Le candidat retenu sera celui dont l'offre aura été jugée en adéquation avec les particularités de la mise à disposition demandée par la ville.

Les offres des candidats seront analysées sur la base des critères suivants, ainsi pondérés :

- La qualité de l'offre de restauration : 50%
- La capacité matérielle, financière et technique du candidat à assurer une exploitation effective et continue du local concédé : 20%
- L'offre d'activité et d'animation saisonnière : 20%
- L'engagement d'une démarche de développement durable : 10%

3.4. Divers

La convention conclue à l'issue de la consultation a pour unique objet l'autorisation d'occupation du domaine public et ne constitue ni un marché public, ni une concession au sens du Code de la commande publique.

La Ville de Grasse se réserve le droit de renoncer, à tout moment de la procédure, à la présente consultation en vue de la mise à disposition de son domaine. Cette renonciation n'ouvrira droit à aucune indemnisation des candidats.

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à l'établissement de leur offre, s'adresseront à :

Mairie de Grasse
Service des Affaires Juridiques
BP 12069 - 06 131 Grasse Cedex
Téléphone : 04.97.05.50.63
etudes.juridiques@ville-grasse.fr